

ARRETE DU PRESIDENT n° 2025-104

Portant nomination de la personne responsable de l'accès aux documents administratifs au sein de l'Université de Caen Normandie

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET INSTITUTIONNELLES

Le Président de l'Université de Caen Normandie

VU le code de l'éducation, notamment les dispositions de son article L. 712-2,

VU le code des relations entre le public et l'administration, notamment les dispositions du titre III du livre III,

CONSIDERANT la nécessité de désigner une personne responsable de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques au sein de l'Université.

ARRÊTE

Article 1

Madame Amélie GUESNON, responsable du pôle archives au sein de la direction des affaires juridiques et institutionnelles, est nommée personne responsable de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques au sein de l'Université de Caen Normandie.

En cette qualité, elle est chargée de :

1° Réceptionner les demandes d'accès aux documents administratifs et de licence de réutilisation des informations publiques ainsi que les éventuelles réclamations et de veiller à leur instruction ;

2° Assurer la liaison entre l'autorité auprès de laquelle elle est désignée et la commission d'accès aux documents administratifs.

Article 2

Les coordonnées de la personne responsable de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques sont :

Université de Caen Normandie – DAJI – Esplanade de la Paix – CS 14 032 – 14 032 CAEN Cedex 5

ou prada@unicaen.fr.

Article 3

La présente nomination sera publiée sur le site internet de l'Université de Caen Normandie et transmise à la Commission d'accès aux documents administratifs dans un délai de quinze jours.

Article 4

Le présent arrêté prendra effet à compter de sa date de publication.



Article 5

Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et charge Madame Géraldine BODET, directrice générale des services, de son exécution.

Fait à CAEN, le 3 DEC. 2025

**Le Président de l'Université,
M. Lamri ADOUI**

Pour le Président et par délégation
La Directrice Générale des Services
de l'Université de Caen Normandie

Géraldine BODET

Publié et Transmis au Rectorat le **03 DEC. 2025**

Le présent arrêté peut faire l'objet :

- d'un recours gracieux auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois suivant la date de sa publication ou de sa notification
- et/ou d'un recours contentieux dans un délai de deux mois suivant soit la date de sa publication ou de sa notification, soit la date de rejet, tacite ou expresse, du recours gracieux.

La saisine peut se faire par courrier adressé au Tribunal administratif de Caen – 3, rue Arthur Le Duc – 14 000 CAEN ou par l'application informatique Télérecours citoyen accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>